

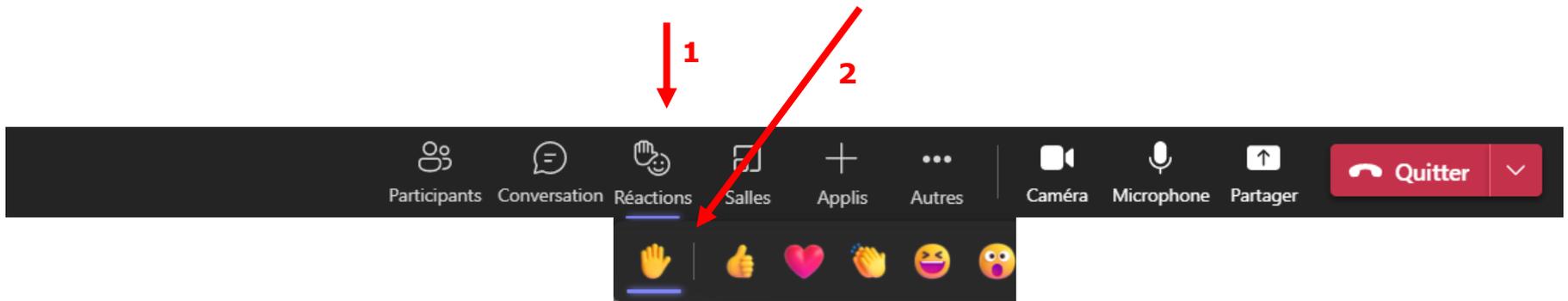
Comité de pilotage

TROISIÈME RÉUNION

Informations préalables

- Réunion enregistrée pour la rédaction du compte-rendu (suppression une fois le CR validé)
- Pour intervenir :

Réactions → Main levée



- La prise de position « contre » et « abstention » se feront par ce même système
- Veuillez couper les micros en dehors de vos prises de parole

Avant de commencer : inscription des présents

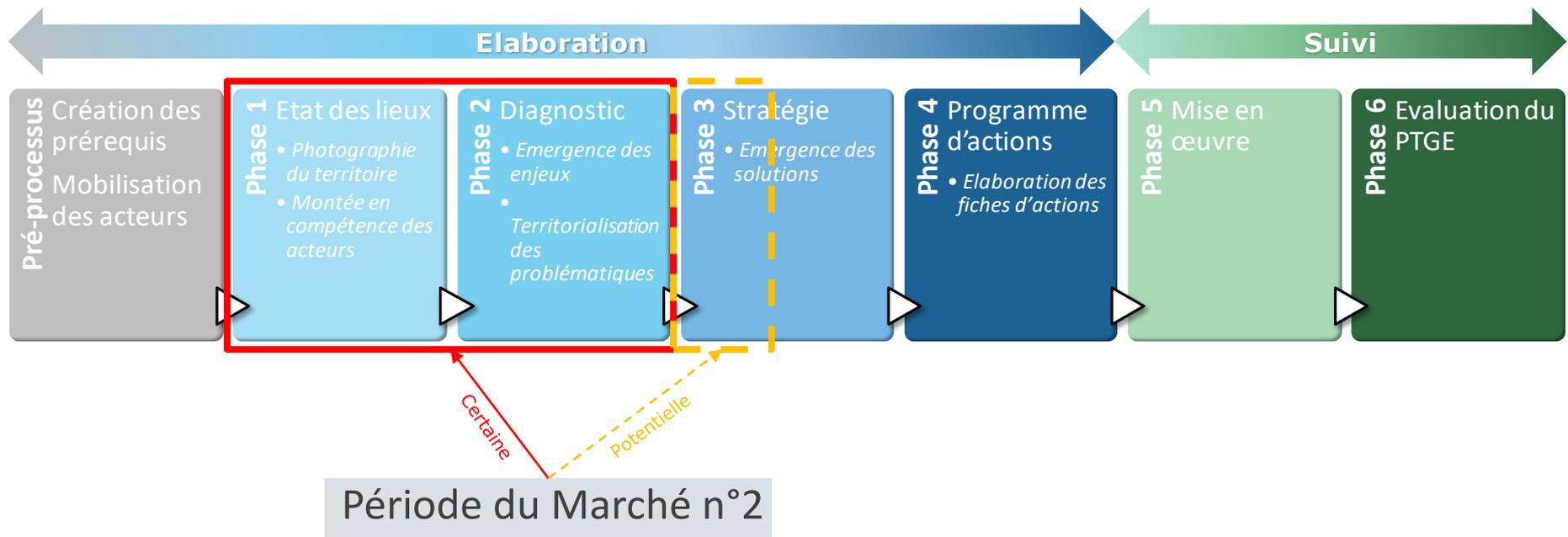
Le marché n°2 dans le PTGE

Présentation générale

OBJET du Marché n°2 : Accompagnement à la concertation sur les phases d'état des lieux et de diagnostic

- Accompagnement stratégique (amont)
- Appui à l'animation (jours J)

ECHÉANCE PRÉVUE : Fin 2023



Etat des lieux (EdL)

BUT : ELABORER UNE PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE PARTAGÉE

Historique :

- Juin 2022 - Envoi de la 1^{ère} version
- Été 2022 - Modification de la v1

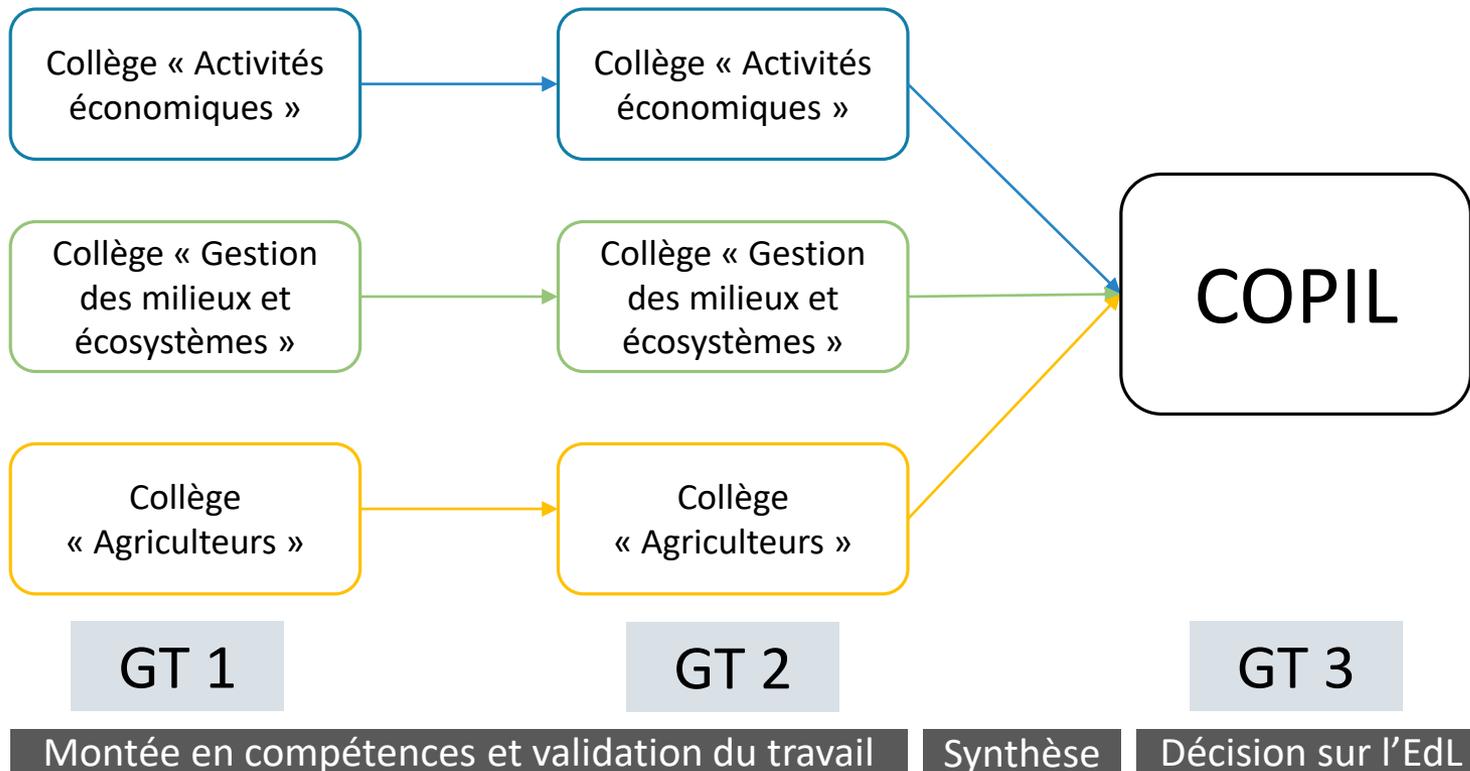
Aujourd'hui : Version Projet bientôt disponible (début octobre)

Objet du Marché n°2 pour EdL : Montée en compétences et validation (de fin octobre 2022 à janvier 2023)

- Proposition de la méthode d'animation (ex : travail sur carte)
- Animation des ateliers ;
- Co écriture des comptes-rendus et validation du BE ;

Méthode de travail - EdL

Montée en compétences et validation - Concertation prévue (basée sur proposition de Lisode) :



Constitution des groupes de travail

Collège « Activités économiques »

- Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Communauté de Communes Aunis Sud
- Communauté de Communes Aunis Atlantique
- Chambre d'Agriculture 17
- ASA Aunis
- Chambre du Commerce et de l'Industrie La Rochelle
- Comité Régional de Conchyliculture
- Coopérative Agricole Océalia
- CORAB
- Eau 17
- FD CUMA
- FRAB
- GDA Aunis
- Port Atlantique La Rochelle
- Coopérative de Courçon
- Coopérative Agricole Terre Atlantique
- EDT 17
- Collectif Eau Public 17
- ARS NA
- DDTM 17
- DRAAF 17
- UFC Que Choisir
- Soufflet Agriculture
- (+ autres)

23

Collège « Gestion des milieux et écosystèmes »

- SYRIMA
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- CLE du SAGE
- Coordination de Défense du Marais Poitevin
- DREAL NA
- Etablissement public du Marais Poitevin
- Fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Fédération des chasseurs de la Charente Maritime
- Forum des Marais Atlantiques
- IIBSN
- LPO
- NE17
- OFB Nouvelle Aquitaine
- PNR Marais Poitevin
- INRAe
- UNIMA
- SYRES 17
- GAB 17
- Conseil Départemental de Charente Maritime
- PNR de l'estuaire de Gironde et de la mer des Pertuis
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
- (+ autres)

21

Collège « Agriculteurs »

Règles de constitution du groupe :

- Basé sur les systèmes de production provenant du diagnostic agraire
- Répartition irrigants / non irrigants (diversité des profils)
- Siège social sur le territoire et/ou +80% de la SAU
- Représentation des Agricultures Biologiques
- Egalité de représentation des classes d'âge :
 - âge < 40 ans ;
 - 40 ≤ âge < 55 ;
 - âge ≥ 55 ans
- Volontariat des membres (réponses à appel participation)
- Autres représentants que ceux présents en COPIL (+ quels autres mandats ?)
- Choix aléatoire si trop de volontaires par classe

≈
20

Diagnostic

BUT : Territorialisation des enjeux et validation des volumes du PTGE

Historique :

- Été 2022 – Début du travail
- Début 2023 – Validation de la méthodologie du diagnostic par le COPIL

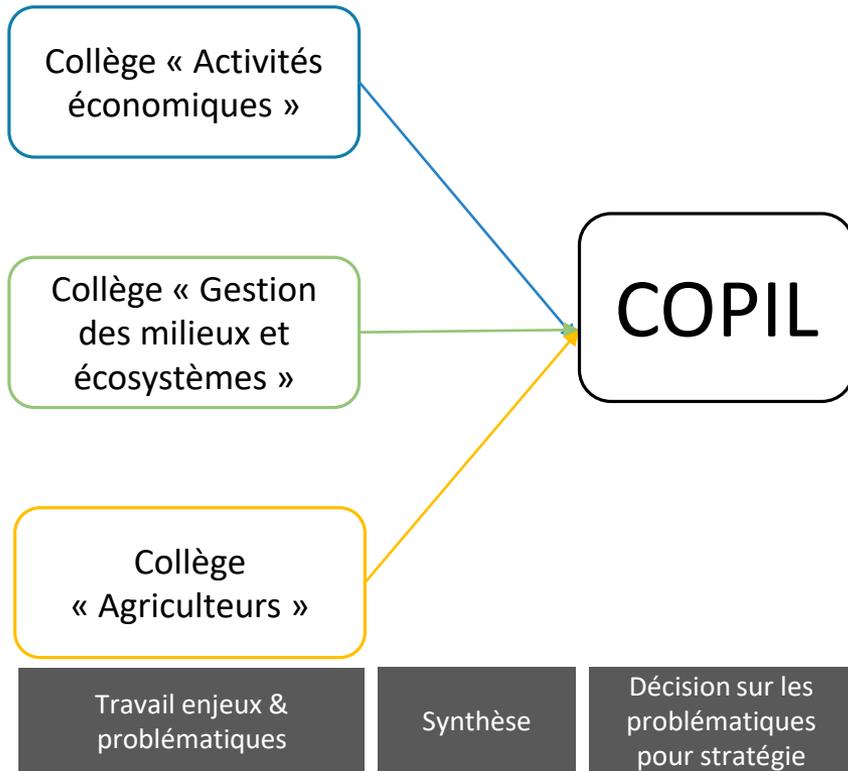
Objet du Marché n°2 pour Diagnostic : Concertations sur les enjeux du territoire et les volumes (de janvier 2023 à fin 2023)

- Proposition de la méthode d'animation
- Co-écriture des comptes-rendus et validation du BE ;
- Animation des ateliers :
 - Ateliers « Enjeux » pour aboutir aux enjeux territorialisés
 - Ateliers « Volumes » pour définir les volumes de référence

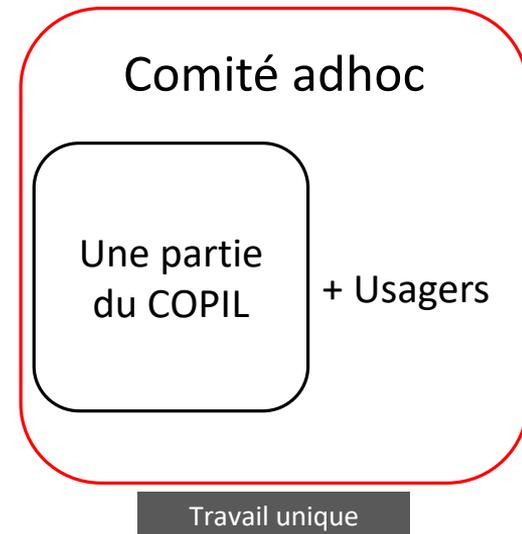
Atelier « Enjeux » - Deux possibilités

Choix de la méthode (A ou B) : Lors de la validation de l'état des lieux

Méthode A



Méthode B



Le cas échéant si pertinent, sur certains enjeux, il serait possible d'anticiper ensuite la concertation de la phase de stratégie (recherches d'actions)

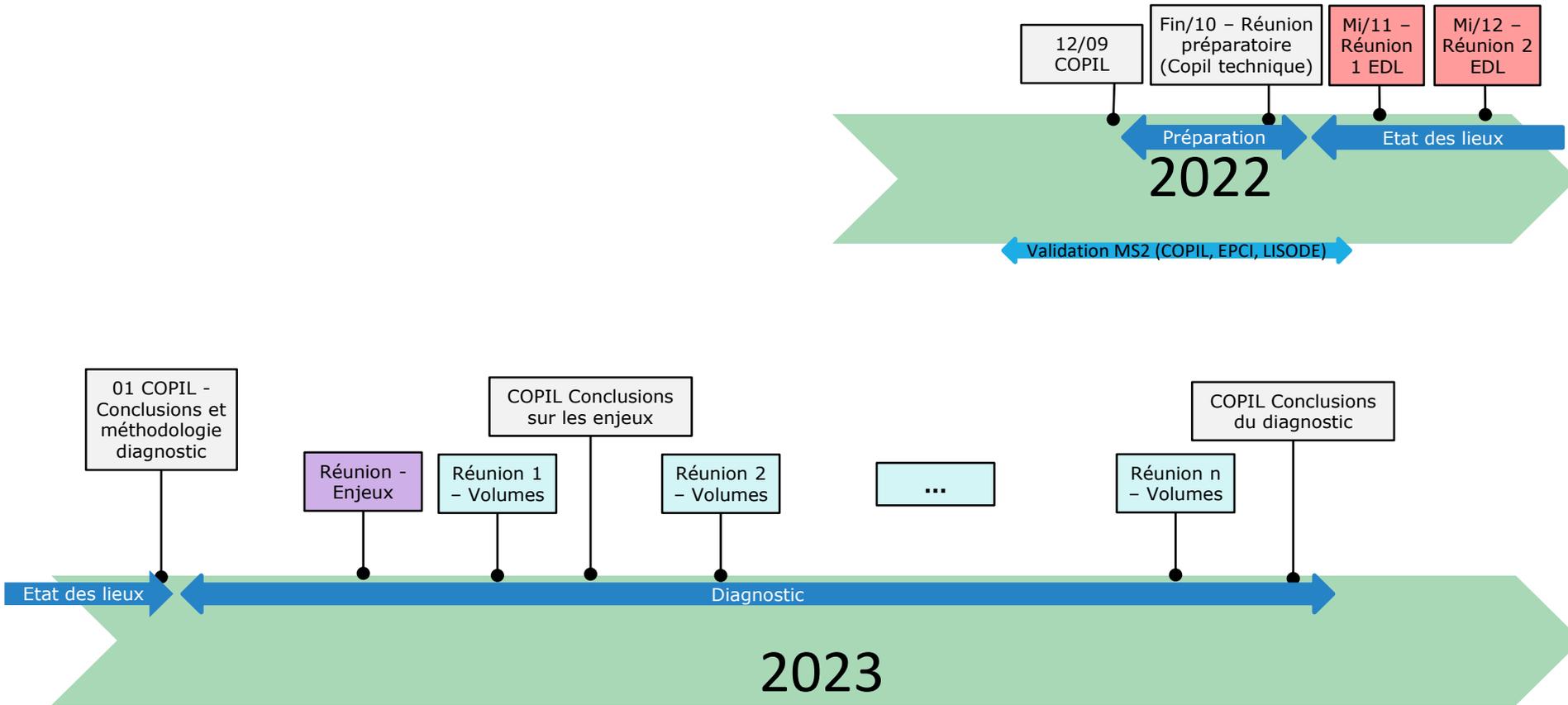
Ateliers « volumes »

- Deux volumes :
 - Le volume de départ du PTGE
 - Le volume de référence vis-à-vis de la substitution
- Présentation de ces volumes lors de la réunion préparatoire à la montée en compétences (voir diapos 15 et 16)
- Constitution adhoc du(des) groupe(s) co-construit(s) avec le BE & validation par le COPIL
- Nombre de réunions dépendant de l'avancée des discussions

NB : HMUC – Volet Hydrologie

+ Espaces de consultation et d'information au cas par cas au cours du diagnostic

Chronologie indicative MS2



Réunion d'échanges

Se base sur les conclusions du pré-diagnostic : 2 sujets doivent être éclaircis :

- 1. Les missions et compétences des structures** composant le COPIL et leur implication sur le territoire notamment dans la gestion de l'eau, a fortiori concernant les co-porteurs.
 - 2. La définition du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** : son déroulé, ses étapes jalons, les différents volumes intervenant au cours du processus, son poids légal, le financement des actions, etc.
- Une réunion fin octobre / début novembre d'une demi-journée pour apporter les réponses disponibles (co-portage aidé des structures de la cellule d'accompagnement).

Réunion d'échanges

Les questions sur le PTGE qui seront abordées :

- Sur la **pertinence du PTGE** pour résoudre les enjeux identifiés : Quelles sont les nouveautés de l'outil PTGE par rapport aux autres plans qui ont déjà eu lieu ? Quelle est sa pertinence ?
- Quelle **valeur réglementaire du PTGE** et quelle articulation avec les autres instruments réglementaires ?
- Quel est l'**objectif du PTGE** ?
- **Sur le financement des actions** : Sera-t-il possible de créer des co-conditionnalités, des "packs" d'actions co-financées, de bouger les lignes de financement établies ?
- **Sur la gouvernance et les pouvoirs décisionnels** : Les accords finaux risquent-ils d'être révisés par la suite ? Si oui, qui effectuera et validera cette révision ?
- Quelle est la **méthode du PTGE et le processus du PTGE** ?
- Comment les **demandes d'études** seront-elles traitées ?

Les membres de la cellule d'accompagnement se sont engagés à répondre à ces grandes questions. Les réponses seront celles possibles en l'état des connaissances des structures et de la réglementation existante, et pourront être partielles ou indisponibles à ce jour. Elles nécessitent un travail au cours du mois prochain par les acteurs concernés.

Décision sur le Marché n°2

Avec le concours financier :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Du Département de la Charente-Maritime
- Du Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDA)



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



Financé
par



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*